COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE SALANS 39700

L'an deux mille vingt et un le 3 février,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SMAGGHE, Maire.

Présents : Bailly-Maître Florian, Bole Alexandre, Chevallier Jérôme, Cheviet Ghislain, Coincenot Yves, Courtois Jennifer, Garitan Marie-Françoise, Girardot Christiane, Guillemin Annie, Hego Philippe, Migard Patrick, Smagghe Philippe.
Excusés : Camburet Carine, Dupuis Adrien, Rolland Michel.
Absents :
Secrétaire de séance : Cheviet Ghislain.

Vote du quart des crédits

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le règlement des factures d'investissement sur l'exercice 2021 avant le vote du budget 2021, et ce dans la limite du ¼ des dépenses inscrites au budget 2020 (compte 21), soit un montant de 67 499 € à repartir ainsi :

C/2183 (matériel informatique) : 100 €
C/2182 (Matériel de transport) : 15 000 €
C/21318 (Bâtiments) : 5 000 €
C/2188 (panneaux de signalisation) : 2 000 €
C/2151 (travaux de voirie) : 45 399 €
Total = 67 499 €
Ces crédits seront ouverts au budget 2021.

Adopté à l'unanimité.

Point d'info PLUI

Suite à la conférence des Maires du 12/01/2021 sur ce sujet, le Président de la CCJN informe les communes de la reprise des travaux concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
Le Maire propose une réunion de travail avec l'ensemble de l'équipe municipale le lundi 15 février 2021 pour réfléchir aux perspectives d'aménagements sur la commune (habitat, commerces, espaces protégés…

Point d'info assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur l'échéancier prévu concernant le raccordement des effluents de Salans et de Fraisans sur la station d'épuration de Ranchot.
Ces travaux se déroulement de l'automne 2021 à l'automne 2022.
Sur la commune de Salans est prévu l'implantation d'un bassin d'orage de 90 m3 sur le poste de refoulement situé derrière le château.

Info CLECT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les propositions faites par la Communauté de Communes dans le cadre de la commission d'évaluation des Charges Transférées.
Constatant qu'il n'y a pas eu de nouvelles charges transférées depuis la charge de compétence affaires scolaires par la CCJN, Monsieur le Maire propose de ne pas valider le rapport de la CLECT et de ne pas valider les nouvelles attributions de compensations.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

La commune de Salans a validé les attributions de compensations provisoires 2020 pour faire preuve de solidarité avec la CCJN qui a vu ses charges accrues.
Cependant Mr le Maire informe que le budget communal ne pourra pas soutenir cet effort à vie et annonce qu'il votera contre les attributions de compensation définitives.
Accord de principe à l'unanimité du Conseil Municipal.

Info ventes de bois
Yves Coincenot, 1er adjoint, membre de la commission des bois fait le bilan des ventes des coupes réalisées en 2020.
Le bilan est positif, les bois vendus et notamment les chênes ont fait l'objet d'offres très acceptables.

Le Maire,
Philippe SMAGGHE

MAIRIE DE SALANS
39700 JURA